

PROJET

Compte rendu de la CLIS ALVEOL du 1^{er} février 2013

La Commission Locale d'Information et Surveillance (CLIS) relative au fonctionnement du centre de stockage de déchets ménagers et assimilés « ALVEOL » s'est réunie le 1^{er} février 2013 à 9 heures 10 à Peyrat de Bellac, sous la présidence de Monsieur Jean SALOMON, Sous-préfet de Bellac et de Rochechouart.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Michel DOUMEIX, maire de Bellac,
Monsieur Claude CHABROUX, maire de Peyrat-de-Bellac,
Monsieur Gérard LAMARDELLE, président du SYDED,
Madame Martine REIX, représentante du SYDED,
Monsieur Denis MAUSSET, représentant du SYDED,
Monsieur Eric HULOT, représentant le Directeur départemental des territoires,
Monsieur Christophe MARTIN, représentant le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin ,
Monsieur David SANTI, représentant le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin,
Monsieur Florian BESSE, ingénieur santé Agence Régionale de la Santé Limousin,
Madame Claire GODEL, ONF Limousin,
Monsieur Marc MICHAUX, représentant de l'Association Limousin Nature Environnement,
Monsieur Paul GENET, Représentant de l'Association pour la Sauvegarde de la Gartempe,
Monsieur Philippe PEQUIGNOT, représentant l'Association nature cadre et vie,
Monsieur Jérôme LABRO, Préfecture de la Haute-Vienne, DCE/BPE,
Madame Brigitte DUBOIS, Préfecture de la Haute-Vienne, DCE/BPE.

Monsieur SALOMON ouvre la réunion.

.I Approbation du compte rendu de la CLIS du 12 juillet 2012

Monsieur SALOMON s'enquiert des remarques concernant le compte rendu.

Monsieur GENET signale qu'il convient d'écrire « *Association pour la Sauvegarde de la Gartempe* » et non « *Association de la Sauvegarde de la Gartempe* ». Par ailleurs, un seul représentant de l'Association Limousin Nature Environnement était présent à cette réunion.

Monsieur SALOMON demande s'il s'agissait de Monsieur MICHAUX.

Monsieur MICHAUX le confirme.

Sous réserve des modifications demandées en séance, le compte rendu de la CLIS du 12 juillet 2012 est adopté à l'unanimité.

.II Bilan d'activité 2012 présenté par le SYDED

Bilan d'exploitation 2012

Monsieur MAUSSET indique que la répartition par nature de l'activité du SYDED en 2012 s'établit comme suit :

- déchets issus de l'activité économique, 25 707 tonnes ;
- encombrants, 23 182 tonnes ;
- ordures ménagères maturées, 9 647 tonnes ;
- services techniques, 2 429 tonnes.

Monsieur DOUMEIX s'enquiert de l'activité globale ainsi que de son évolution.

Monsieur MAUSSET répond que 60 925 tonnes de déchets non dangereux ont été stockés en 2012, ce chiffre étant en diminution.

Monsieur GENET s'enquiert de l'évolution de l'activité par rapport au prévisionnel.

Monsieur MAUSSET répond que l'activité prévisionnelle pour 2012, se situe en deçà avec un écart de 10 000 tonnes environ.

Étude surveillance qualité de l'air

Monsieur MAUSSET annonce que cette étude a été effectuée du 4 juillet au 1^{er} août, avec un remplacement des tubes passifs à mi-période, au 18 juillet. L'ensemble des mesures sont très inférieures aux valeurs toxicologiques de référence.

Ces mesures ont toutefois mis en évidence la présence de différents composés organiques volatils sur le site de Lépaud. Les valeurs recueillies sont limitées mais permanentes. Elles correspondent probablement à une autre source d'émission locale. La concentration en ammoniac la plus élevée est également recueillie sur ce site.

Au niveau des métaux, les valeurs obtenues au niveau de la station de mesure de La Caure du Bost sont très faibles. La teneur en nickel prédomine, les mesures demeurant toutefois dans la normale à proximité d'une route. La teneur en plomb est mille fois inférieure à la valeur-limite de l'OMS.

Monsieur SALOMON déclare que la présentation sera mise en ligne et annexée au procès-verbal. La mesure de l'ammoniac sera poursuivie. La précision du contrôle connaît une amélioration significative, la recherche de sources d'odeurs étant également effectuée.

Monsieur GENET demande si la durée légale du suivi est à deux fois quinze jours.

Monsieur MAUSSET répond par la négative.

Monsieur GENET souhaite pour sa part que le suivi soit effectué tout au long de l'année afin d'identifier la source des pics de pollution.

Monsieur MAUSSET rappelle qu'une démarche de contrôle approfondi est confiée à un prestataire extérieur. Un maillage de capteurs est installé sur le site afin d'identifier la présence de sulfure d'hydrogène. Ce système très efficace permet une réactivité importante en cas de problème.

Monsieur GENET demande des informations concernant le suivi réalisé sur le site de Lépaud.

Monsieur MAUSSET répond que des mesures passives et dynamiques sont effectuées.

Monsieur SALOMON rappelle que toute personne détectant des odeurs pouvant provenir potentiellement d'autres sites pouvait également s'adresser à la DDCSPP pour enquête.

Monsieur DOUMEIX s'enquiert de la date d'arrêt de l'apport d'ordures ménagères sur le site.

Monsieur MAUSSET répond que le stockage d'ordures ménagères a cessé progressivement à partir de mars, de sorte que le site ne comporte plus d'ordures depuis juillet - celles qui étaient présentes sur le site ont été évacuées.

Monsieur DOUMEIX demande si les déchets sont stockés à l'air libre en attendant leur enfouissement.

Monsieur MAUSSET le confirme.

Monsieur DOUMEIX s'enquiert de la durée de ce stockage.

Monsieur MAUSSET répond que les déchets maturés ont été enfouis dans l'alvéole en fin d'exploitation au mois d'août qui a été couverte au début de l'automne. La nouvelle alvéole exploitée ne comporte plus aucune ordure ménagère.

Monsieur DOUMEIX comprend que le problème des ordures ménagères est résolu à partir de cette date.

Monsieur MAUSSET le confirme.

Monsieur DOUMEIX demande si l'analyse de l'air a permis d'établir s'il y a émissions atmosphériques provenant du stockage des DIB dans la nouvelle alvéole.

Monsieur MAUSSET répond que certains déchets fermentescibles subsistent sur le site même si aucun déchet putrescible n'est présent. Des émanations de gaz sont toujours constatées.

Monsieur DOUMEIX observe que le tri effectué à l'entrée du site doit normalement permettre d'éviter tout apport susceptible de générer des odeurs.

Monsieur MAUSSET indique que les ordures ménagères ne sont pas elles-mêmes à l'origine des odeurs, lesquelles proviennent plutôt du stockage et des effluents.

Monsieur GENET observe qu'il serait utile d'effectuer une comparaison avant et après l'arrêt de l'apport d'ordures ménagères.

Monsieur MAUSSET répond que la surveillance sera maintenue, les résultats obtenus permettant ainsi d'établir des comparaisons.

Monsieur MAUSSET indique qu'une station mesurera les conditions météorologiques en continu. En périphérie des sites de traitement, des capteurs H₂S fonctionneront dès la semaine suivante.

Qualité des eaux

. Suivi du rejet de la station de traitement des lixiviats

Monsieur MAUSSET signale que la station de traitement des lixiviats n'a pas fonctionné du mois d'août au mois de décembre. Les valeurs mesurées dépassent les seuils de manière ponctuelle, le paramètre DCO étant globalement conforme aux normes en vigueur.

Monsieur DOUMEIX demande si les rejets sont désormais exclusivement issus des alvéoles.

Monsieur MAUSSET le confirme. Les rejets issus des trois premières alvéoles exploitées sont désormais faibles. L'alvéole en cours d'exploitation ainsi que l'alvéole précédente produisent des rejets dont le niveau connaît une très forte diminution.

Monsieur GENET observe que la mise en œuvre d'une auto-surveillance serait souhaitable, les rejets dépassant parfois le seuil préfectoral.

Monsieur MAUSSET répond que cette auto-surveillance est déjà prévue.

Monsieur GENET s'enquiert du mode opératoire s'agissant des autocontrôles.

Monsieur MAUSSET explique que des tubes à réactif sont utilisés. Ils sont chauffés pendant deux heures et font l'objet d'une lecture optique. Au redémarrage de la station, des pics de DCO correspondent à l'eau restée dans le tube pendant la phase d'arrêt.

Monsieur GENET s'étonne que les tests effectués par un prestataire externe soient justement opérés au cours de cette période.

Monsieur SALOMON répond qu'il serait à l'inverse facile d'organiser les contrôles lorsque le niveau de DCO est bas. Il demande si des prélèvements en continu ou chaque jour à la même heure pourraient être effectués.

Monsieur MAUSSET répond qu'il n'est pas possible de mesurer la DCO de manière continue. Seul le rejet moyen sur une journée complète peut être analysé.

Monsieur GENET demande que les deux laboratoires - interne et externe - procèdent au même prélèvement à la même heure.

Monsieur SALOMON en conclut qu'un autocontrôle doit être effectué lorsque le laboratoire extérieur procède à des mesures sur le site. Sur la partie auto contrôle, il lui paraît également souhaitable de prévoir un contrôle aléatoire programmé permettant une lecture des résultats plus linéaire.

Monsieur GENET rappelle avoir déjà formulé une demande d'état des lieux concernant le cours d'eau aval.

Monsieur MAUSSET annonce qu'un état des lieux IBGN sera effectué au cours de l'année 2013.

. Qualité des eaux souterraines

Monsieur MAUSSET indique qu'en raison de la nature du sol, les valeurs métaux sont naturellement élevées pour certains piézomètres.

Monsieur GENET observe qu'un piézomètre pose problème. Il demande si des actions de vérification ont été engagées.

Monsieur MAUSSET considère que cette valeur demeure limitée. Il précise qu'il s'agit de particules argileuses. La méthodologie de pompage est également susceptible d'influer sur les données recueillies.

Monsieur GENET demande que la carte précise la localisation des piézomètres ainsi que leur profondeur.

Qualité rejet torchère

Monsieur MAUSSET annonce que le contrôle annuel a été effectué le 8 mars 2012. La torchère a été changée au mois de juillet.

Monsieur GENET observe qu'une seule mesure d'oxyde de carbone a été effectuée.

Monsieur MAUSSET le confirme.

Incidents

Monsieur MAUSSET annonce qu'un accident mortel est survenu le 23 juillet lors d'une opération de déplacement d'une citerne de stockage tampon de lixiviats pour l'unité de TMB.

Calendrier visites

Monsieur MAUSSET présente le calendrier des principales visites : 16 février, 29 février, 18 avril, 5 juin, 8 juin, 20 juin, 19 septembre, 18 octobre et 16 novembre.

Contrôles de radioactivité

Monsieur MAUSSET annonce que deux semi-remorques des transports Rougiers transportant du bois silicé et des encombrants de déchetterie du territoire du SYDED ont fait l'objet de contrôles positifs les 4 mai et 15 novembre 2012. Les éléments radiomarqués ont été pris en charge par AREVA et par APROVAL avec intervention du Bureau ALGADE.

Monsieur GENET demande un complément d'information concernant la liste des arrêtés sur le site.

Monsieur SANTI répond que ces données seront mis en ligne sur les sites internet du SYDED ou de la DREAL.

Monsieur SALOMON précise que l'information pourra prendre la forme de liens renvoyant vers d'autres sites.

.III Défrichage et reboisement du site, et de ses abords

Monsieur SALOMON rappelle que la co-visibilité doit être limitée par rapport aux installations les plus proches.

Monsieur MAUSSET précise que l'ONF n'intervient pas directement sur le site. Il a seulement un rôle de maître d'œuvre et de suivi des travaux. Des travaux d'amélioration ont été effectués sur la parcelle 4A.

Madame GODEL explique que la forêt du SYDED bénéficie du statut forestier et d'un aménagement forestier pour la période 2008/2027. Les coupes s'inscrivent dans une gestion sylvicole sur le long terme. La taille sous futaie s'effectue dans un objectif d'amélioration dans la futaie. Au sein du taillis, une récolte quasi systématique est effectuée dans un objectif de redémarrage de cycle des souches de taillis.

Monsieur PEQUIGNOT s'enquiert de la prise en compte des problèmes de co-visibilité par l'ONF.

Monsieur SALOMON observe que la coupe n'était pas aussi importante selon les informations fournies lors de la réunion précédente.

Madame GODEL répond qu'une rangée de jeunes pins a été retirée à l'intérieur du site afin de favoriser le stockage des matériaux. Plusieurs pins morts ont également dû être abattus.

Monsieur PEQUIGNOT rappelle que le problème de vue est antérieur.

Madame GODEL indique que la zone comporte beaucoup de chablis consécutifs à la tempête.

Monsieur SALOMON s'enquiert de la nature des mesures permettant de favoriser une meilleure intégration paysagère. Il s'enquiert également des espèces permettant de rétablir cet écran.

Monsieur GENET s'étonne de la dissociation entre SYDED et ONF. Il considère que l'ONF devrait moduler ses interventions en fonction de l'impératif d'absence de co-visibilité.

Madame GODEL partage cette opinion. Elle précise qu'il est possible que le taillis ait été en mauvais état sur la zone où la visibilité est la plus importante.

Monsieur SALOMON observe que la vue ne s'arrête pas aux limites de l'installation classée. Il considère qu'un rapprochement entre le SYDED et l'ONF doit être mis en œuvre.

Madame REIX indique que ce rapprochement existe déjà.

Monsieur SALOMON préconise l'organisation d'une réunion dans un objectif d'intégration paysagère. Dans l'avenir, ce rapprochement devra être prévu au moment de la coupe.

Monsieur GENET observe que cet échange aurait dû être prévu bien en amont de la coupe. Il demande si la partie blanche entre les deux espaces marron présents sur la carte appartient au territoire du SYDED.

Monsieur PEQUIGNOT indique qu'il s'agit de bordures de bois défrichés et de prairies.

Monsieur SALOMON déclare qu'une réunion entre l'ONF, les associations de riverains et le SYDED devra être organisée afin de définir l'essence la plus appropriée. Une présentation concrète devra être effectuée sur ce point lors de la CLIS suivante.

Monsieur MAUSSET rappelle que les résineux possèdent un fort pouvoir occultant et toute l'année.

Madame GODEL indique que le choix définitif sera du ressort du propriétaire et des riverains. Les résineux étant déjà fortement présents, l'utilisation d'essences locales de quatre à cinq mètres de hauteur, des charmes par exemple, lui paraît opportune.

Monsieur MAUSSET affirme qu'un code de bonne conduite doit être prévu pour les interventions de l'ONF.

Monsieur GENET indique qu'il est prévu de procéder au prélèvement d'une population de sonneurs à ventre jaune pour les déplacer ensuite sur un site dédié.

Monsieur MAUSSET souligne qu'il convient d'éviter de mener cette opération en période de ponte.

Madame GODEL annonce qu'une réunion a été organisée avec le GNHL et le conservatoire du site du Limousin. La maîtrise des périodes d'exploitation et la création de zones propices permettant le déplacement des sonneurs ont été envisagées.

.IV Devenir du bâtiment et du site ALVEOL

Monsieur SALOMON observe que l'avenir du site ALVEOL dépend essentiellement du plan départemental de traitement des déchets.

Monsieur LAMARDELLE indique que l'existence d'une procédure judiciaire en cours pour le site ALVEOL ne permet pas de lancer de nouveaux projets dans ces conditions. En ce qui concerne le devenir du site, le plan devra déterminer les besoins en Haute-Vienne ainsi que les activités envisageables. Lors d'une réunion organisée le 31 janvier, le non-retour du stockage d'ordures ménagères à moyen terme sur le site d'ALVEOL a été acté à une très forte majorité.

Monsieur LAMARDELLE précise que dans l'intérêt du SYDED et des finances départementales, le devenir du site devra toutefois être étudié rapidement. Des propositions seront effectuées au cours de l'année 2013.

Monsieur DOUMEIX déplore que les représentants locaux ne soient pas informés du contenu du plan départemental. Il espère une évolution positive sur ce point.

Monsieur SALOMON déclare que cette information sera diffusée. Par ailleurs, le redémarrage du TMB n'est pas envisagé sur le site ALVEOL.

Monsieur SALOMON se fait l'écho d'une demande de stationnement de véhicules de collecte et de bennes émise par certains prestataires du SYDED.

Monsieur DOUMEIX répond que la négociation de ce marché est en cours et que seul l'un des candidats a émis cette demande. Il s'enquiert par ailleurs du devenir des trois salariés VEOLIA.

Monsieur SANTI répond que le stationnement de camions de collecte vides en fin de journée est envisageable dès lors qu'il ne puisse être à l'origine de nouvelles nuisances.

Monsieur LAMARDELLE indique que les camions seront vidés et nettoyés. La vérification sera systématique.

Monsieur SALOMON observe qu'une clause interdisant l'accès en cas de nuisance olfactive pourra être intégrée au contrat.

Monsieur LAMARDELLE précise que cette demande concerne le stationnement de véhicules vides à l'extérieur du bâtiment.

Monsieur GENET demande si l'entretien des véhicules sera effectué sur le site.

Monsieur LAMARDELLE répond qu'aucune aire de lavage ne sera intégrée au site. Il s'agira exclusivement d'une zone de stationnement.

Monsieur LAMARDELLE déclare que les salariés VEOLIA ont fait l'objet de reclassements en interne et de départs en préretraite.

Monsieur DOUMEIX précise que grâce à l'intervention de certains élus, l'un des salariés a été embauché par une entreprise de Bellac.

.V Questions diverses

Questions des participants

Monsieur GENET demande si l'arrêt de l'apport d'ordures ménagères sur l'aire de TMB annoncé est ou non définitif.

Monsieur LAMARDELLE répond que ce principe sera maintenu dans l'immédiat, tant que l'accueil des ordures ménagères sur le site d'incinération de Limoges sera possible.

Monsieur DOUMEIX déclare que le terme « *dans l'immédiat* » lui paraît inquiétant. Il demande qu'une planification exacte soit établie.

Monsieur GENET demande des précisions quant à l'absence de participation de la commune de Bellac et de la communauté de communes dans la planification.

Monsieur SALOMON répond que cette situation est liée au processus de désignation. Il observe que les communes concernées pourraient au minimum être invitées à siéger à la commission du plan départemental et à faire part de leurs observations en fin de séance.

Monsieur LAMARDELLE indique que des représentants du SYDED sont présents. Les représentants des collectivités sont désignés par l'association des maires de France et des communautés de commune, les élus de la communauté de communes ou de la municipalité étant présents à ce titre.

Monsieur DOUMEIX considère que cette déclaration relève du « *politiquement correct* ».

Monsieur PEQUIGNOT indique que l'information est désormais assurée en cas de nuisance olfactive.

Monsieur SALOMON observe que des progrès évidents ont été accomplis. Le maintien d'une surveillance optimale ainsi que le partage des connaissances et des expériences demeurent toutefois nécessaires.

Questions du public

Monsieur Claude PEYRONNET regrette que l'ONF ait traité les parcelles forestières sans tenir compte de la sensibilité de la zone. Il observe par ailleurs que le nord du département n'est pas représenté au niveau de la commission qui élabore le plan départemental. Il s'enquiert également de la mise en œuvre par le Conseil général de son engagement en termes d'information des différents intervenants. Il s'étonne par ailleurs que le maire de Bellac déclare que les DIB sont triés avant d'être placés dans les alvéoles.

Monsieur SALOMON répond que s'agissant de la forêt, la seule solution est désormais de tenter de réparer les dommages. Sur le second point, la remarque de Monsieur Peyronnet sera transmise par les représentants du conseil général présents dans la salle.

Madame REIX indique que le tri des DIB est effectué sur le site de Limoges Nord par une entreprise extérieure.

Une intervenante demande si l'argent public doit financer ces dépenses.

Madame REIX répond que les entreprises financent elles-mêmes le traitement de leurs déchets.

Une intervenante déclare que l'*imperforabilité* des géomembranes n'est pas garantie. Elle considère que les lixiviats constituent une catastrophe pour la région.

Monsieur SANTI précise que les modalités de mise en œuvre de l'étanchéité des casiers de stockage sont définies sur le plan réglementaire.

Un intervenant affirme que l'étanchéité des géomembranes est garantie pour dix ans au maximum.

Une intervenante déclare craindre une pollution des cours d'eau.

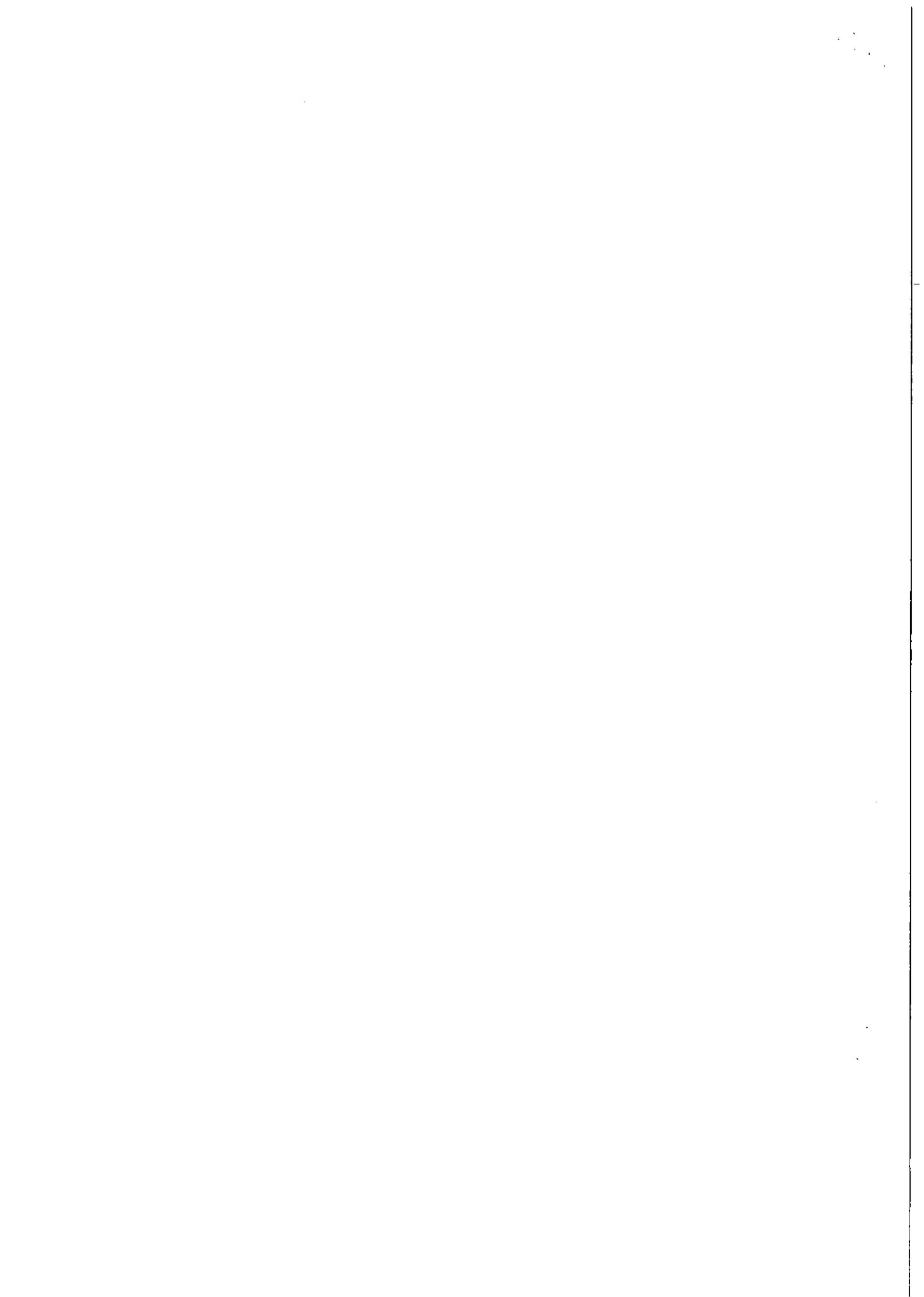
Monsieur SANTI répond qu'une surveillance est prévue sur ce point.

Un intervenant observe que les centres de stockage de ce type sont désormais dépassés.

Une intervenante affirme que l'absence de pollution du sous-sol n'est pas garantie.

Monsieur SALOMON déclare que l'étanchéité des casiers d'un centre de stockage s'appuie sur les meilleures technologies disponibles. Le dimensionnement et le poinçonnement sont précisément calculés.

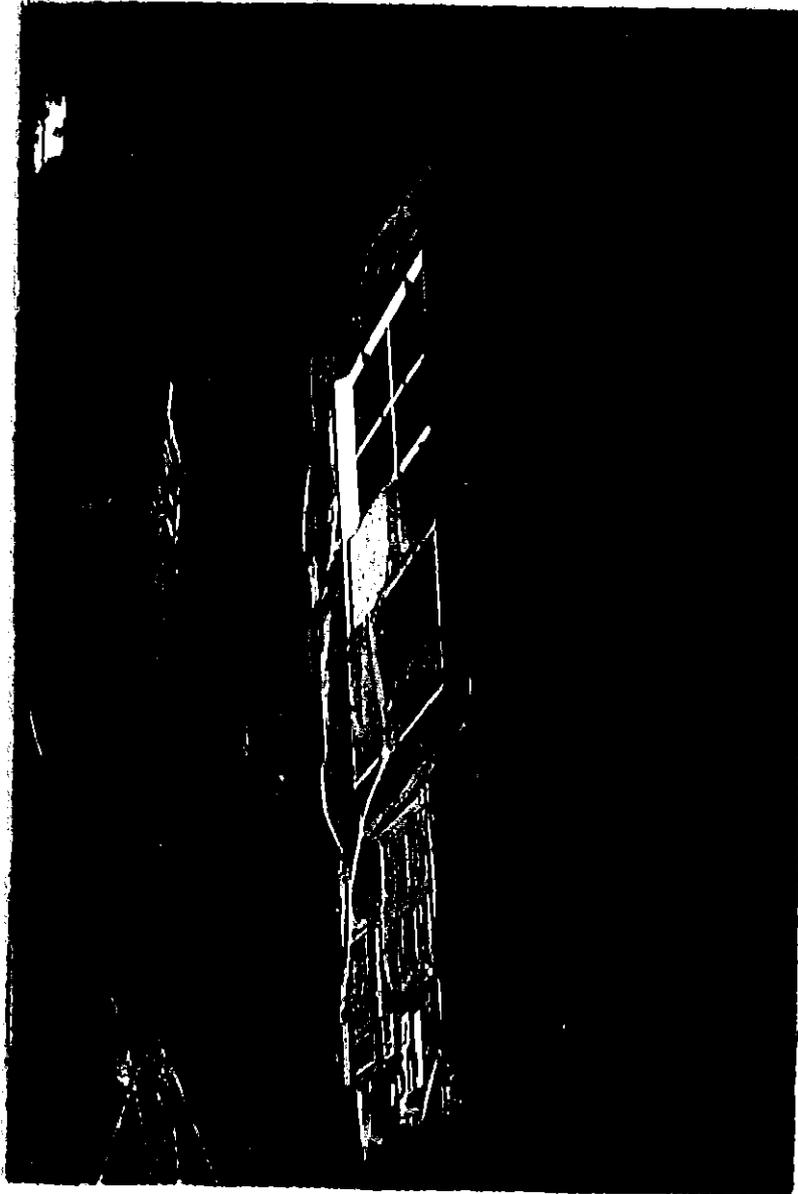
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Sous Préfet lève la séance à 11 heures 25.



Commission de Suivi de Site



du 1^{er} février 2013

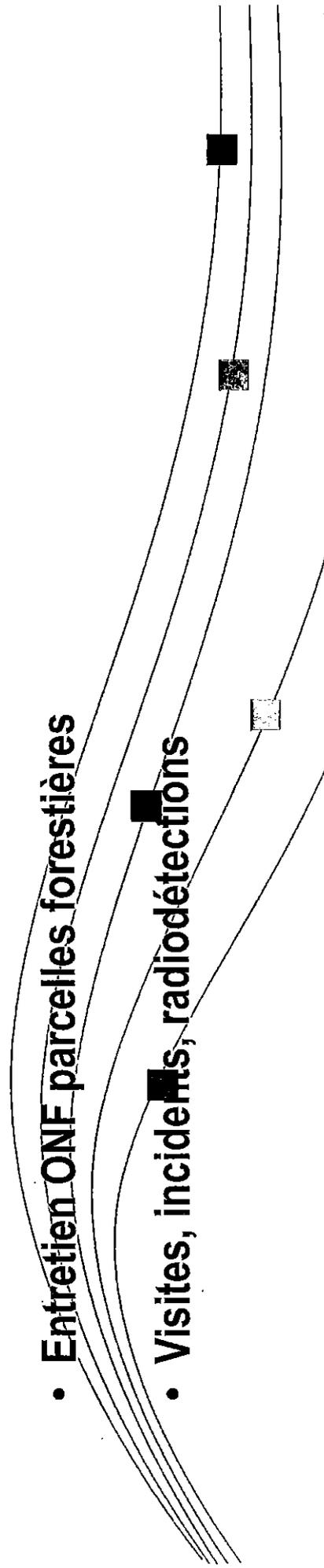


CSS 1^{er} février 2013

C.S.S. du 1^{er} février 2013

Bilan d'exploitation

- Bilan des quantités traitées de déchets
- Surveillance de la qualité de l'air – mesures LIMAIR été 2012
+ mise en place du plan de surveillance et de modélisation
- Qualité des eaux (ruisseau, eau souterraine, ...)
- Qualité sortie torchère
- ~~Entretien ONF parcelles forestières~~
- ~~Visites, incidents, radiodétections~~



Bilan d'exploitation 2012

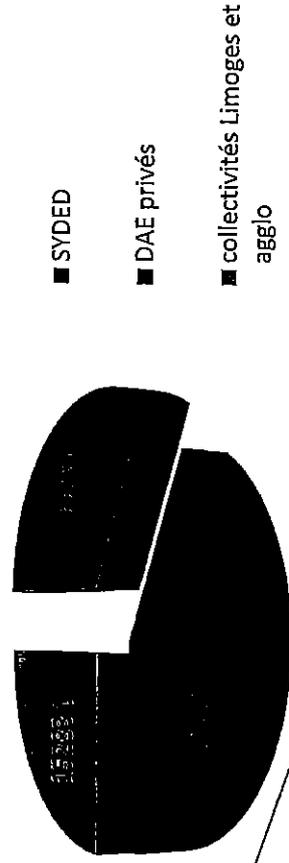
Quantités déchets non dangereux stockées :

Répartition par nature - 2012



SYDED	Encombrants OM maturées	10 328 t 9 647 t	33 %
Collectivités Limoges et Agglo°	Encombrants, refus de tri, déchets de services	15 283 t	25 %
DAE		25 707 t	42 %
Total :		60 925 t *	

Répartition par origine - 2012

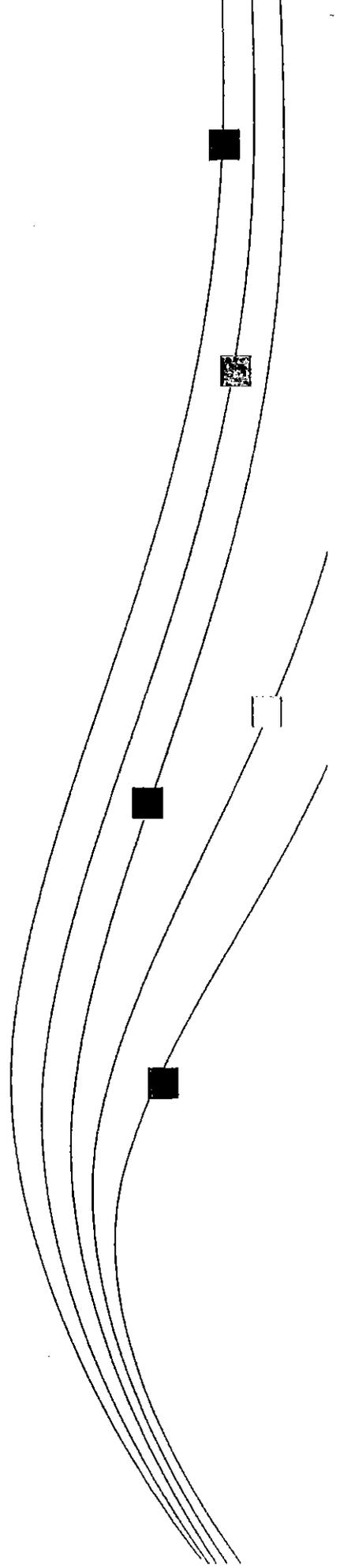


. OM traitées sur unité de stabilisation : 5 932 t

. Inertes stockés : 5 891 t

* Atterte validation facturation décembre agglo Limoges et VEOLIA

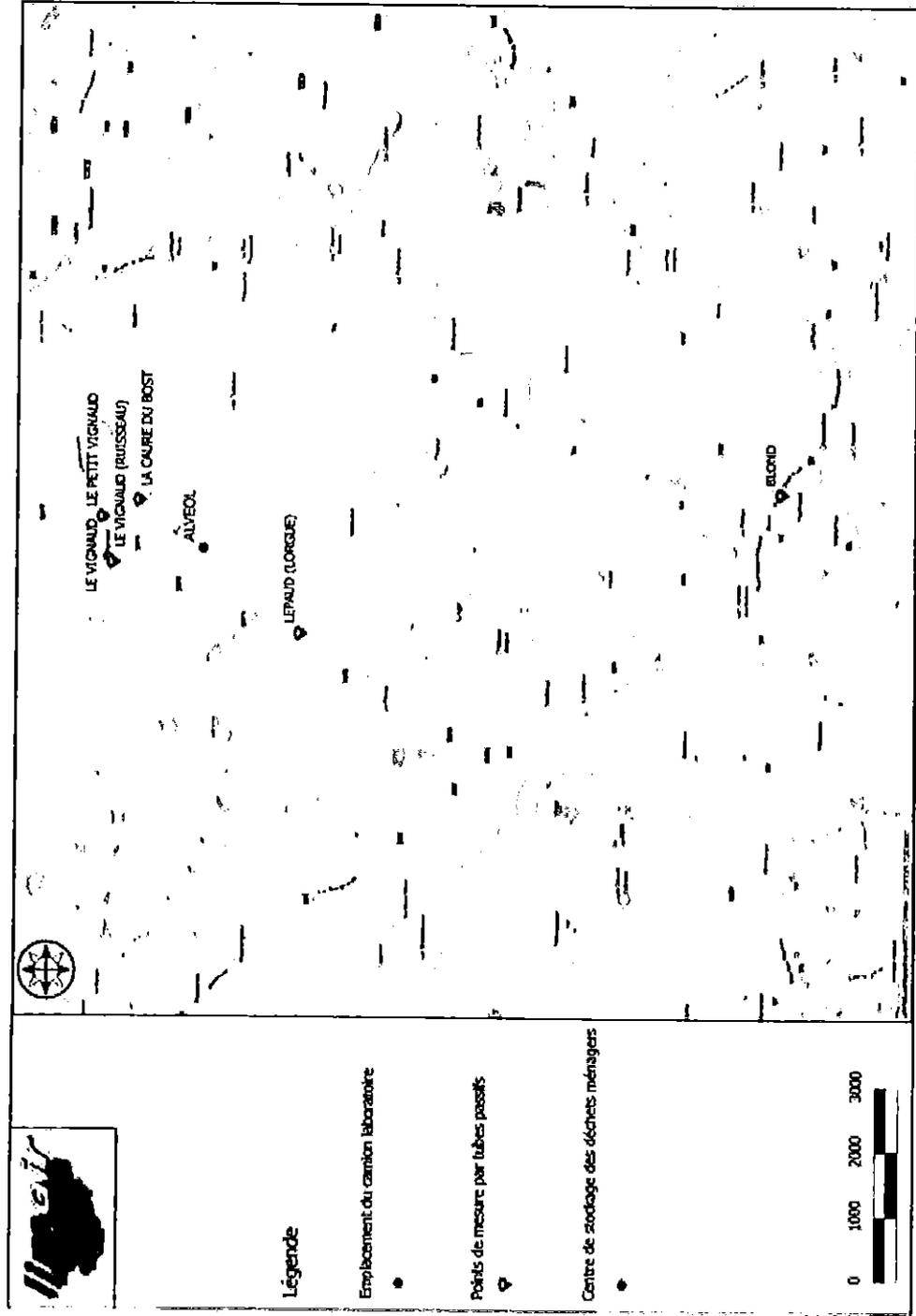
ETUDE - SURVEILLANCE QUALITÉ DE L'AIR



Etude - surveillance qualité de l'air

Contrôle LIMAIR de juillet 2012

Suivi effectué du 4 juillet au 1^{er} août
tubes passifs changés le 18 juillet (2 phases de 14 jours)

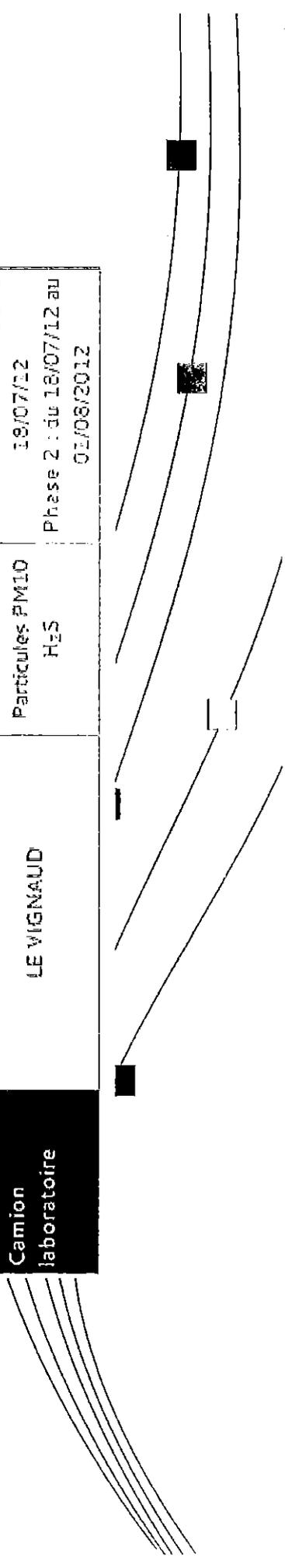


Etude - surveillance qualité de l'air

Répartition des stations de mesure

Pour les mesures en continu d'H₂S et de PM₁₀, le camion laboratoire a été placé sur le site « Le Vignaud » durant toute la période d'étude.

Moyens utilisés	Sites de mesure	Polluants recherchés	Périodes
Tubes passifs	LEPAUD (LORGUE) LE VIGNAUD (RUISSEAU) LE PETIT VIGNAUD (GAILLARD) LA CAURE DU BOST BLOND	H ₂ S COV mercaptans NH ₃ amines	Phase 1 : du 04/07/12 au 18/07/12 Phase 2 : du 18/07/12 au 01/08/2012
Préleveur bas débit	LA CAURE DU BOST	Arsenic Nickel Cadmium Plomb	Phase 1 : du 04/07 au 11/07 et du 11/07 au 18/07 Phase 2 : du 18/07 au 25/07 et du 25/07 au 01/08
Camion laboratoire	LE VIGNAUD	Particules PM10 H ₂ S	Phase 1 : du 04/07/12 au 18/07/12 Phase 2 : du 18/07/12 au 01/08/2012



Etude - surveillance qualité de l'air

Mesures H2S :

Organismes de santé publique	Mode d'inhalation	VTR	Mesures en situation*	
			Phase 1	Phase 2
ATSDR (USA)	Sub-chronique	20,43 ppb 30 µg/m ³	0,14 / 0,29 ppb 0,2 / 0,4 µg/m ³	0,29 / 0,21 ppb 0,4 / 0,3 µg/m ³
	Aiguë	71,43 ppb 100 µg/m ³	3,57 ppb 5,0 µg/m ³	3,57 ppb 5,0 µg/m ³
EPA (USA)	Chronique	1,43 ppb 2 µg/m ³	0,14 / 0,29 ppb 0,2 / 0,4 µg/m ³	0,29 / 0,21 ppb 0,4 / 0,3 µg/m ³
	Chronique	7,14 ppb 10 µg/m ³	0,14 / 0,29 ppb 0,2 / 0,4 µg/m ³	0,29 / 0,21 ppb 0,4 / 0,3 µg/m ³
OEHA (USA)	Aiguë	30,00 ppb 42 µg/m ³	3,57 ppb 5,0 µg/m ³	3,57 ppb 5,0 µg/m ³

* mesures en situation chronique : Concentration moyenne obtenue par mesure continue sur le site « Le Vignaud » / Concentration moyenne obtenue par tubes passifs sur le site « La Caure du Bost » (valeur maximale de l'ensemble des sites de prélèvement)

* mesure en situation aiguë : concentration horaire maximale obtenue au camion laboratoire sur le site « Le Vignaud ».

Toutes les mesures en situation sont très inférieures à l'ensemble des valeurs toxicologiques de référence

Etude - surveillance qualité de l'air



Le Vignaud - camion laboratoire

Mesures H₂S : gêne olfactive
Valeur guide OMS de 7 µg/m³
(5 ppb) sur 30 mn

Les concentrations moyennées sur
30 mn ne dépassent à aucun
moment cette valeur

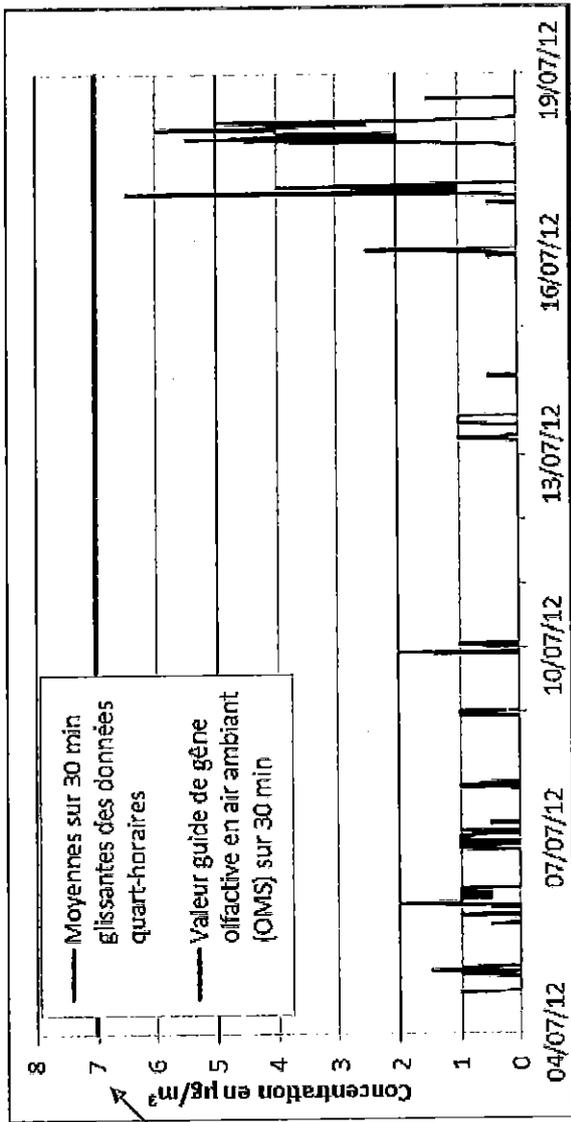


Illustration 2.9 : Evolution de la moyenne sur 30 min glissantes des teneurs horaires en H₂S - phase 1

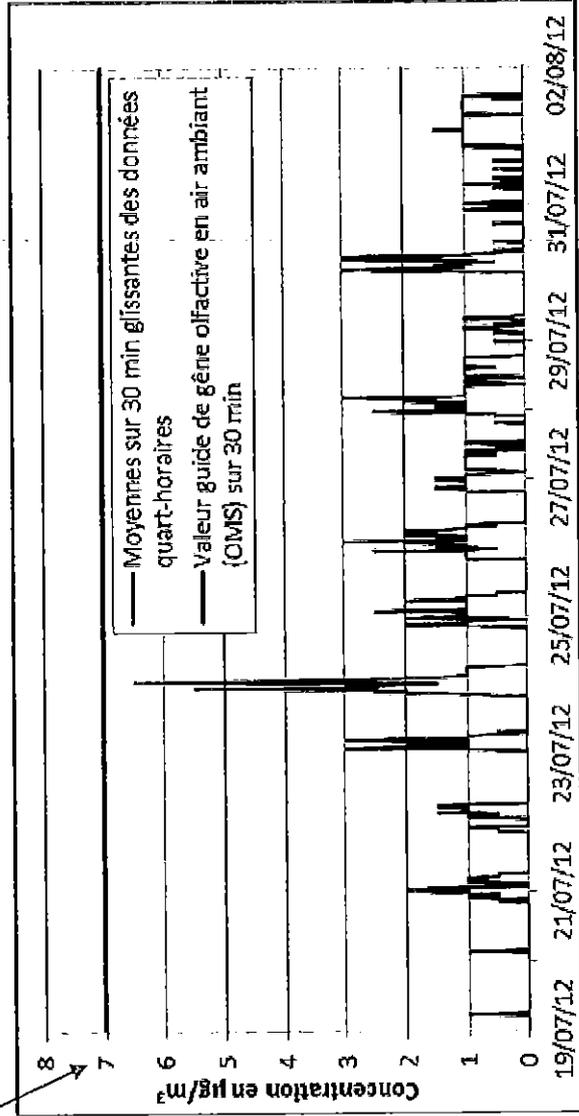
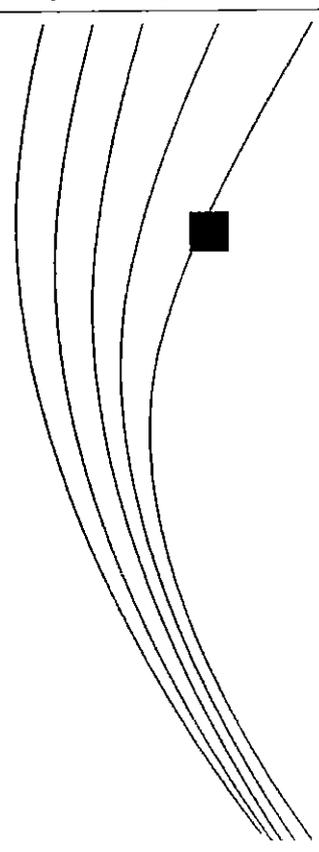


Illustration 2.10 : Evolution de la moyenne sur 30 min glissantes des teneurs horaires en H₂S - phase 2



Etude - surveillance qualité de l'air

Autres paramètres



- 1) Acide acétique : présence plus ou moins marquée sur tous les sites, pour les 2 phases, y compris *Blond*, quelles que soient les conditions météo (cf. études précédentes).
- 2) COV : présence à *Lépaud*, en phase 1, de dodécane, tétradécane, undécane et hexadécane (= hydrocarbures saturés, [] respectives de 1.75, 2.43, 0.88 et 1.60 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ lors d'exposition du vent hors influence d'alvéol → source extérieure locale).
- 3) Concentration en ammoniaque : valeurs maximales à *Lépaud* ; absence de concordance avec H_2S et autres composés (cf. études précédentes).
perceptible entre 370 et 3500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

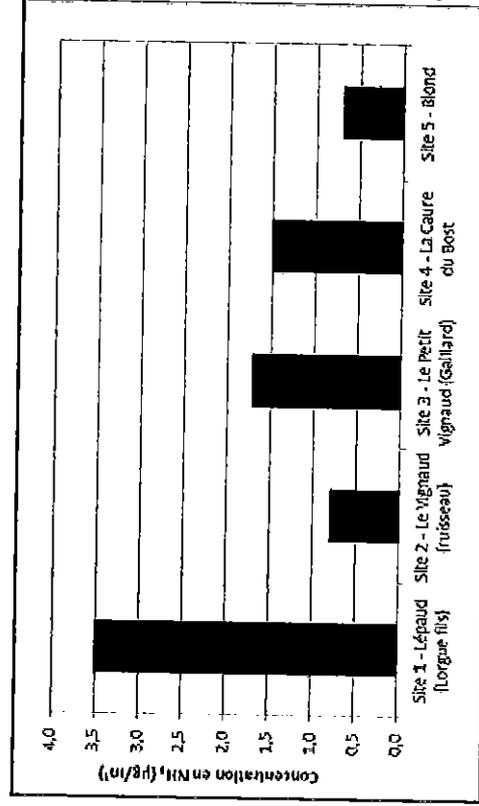


Illustration 2.2.3 : Histogrammes des résultats en NH_3 - phase 1

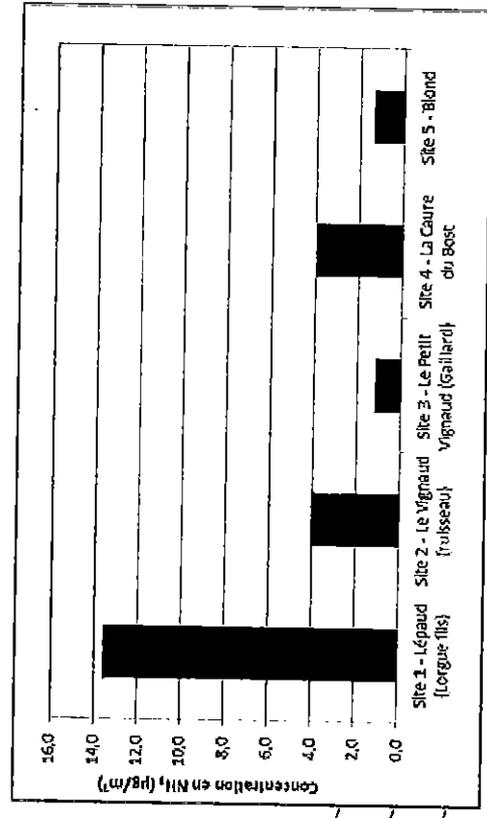


Illustration 2.2.4 : Histogrammes des résultats en NH_3 - phase 2

Etude - surveillance qualité de l'air



Autres paramètres

4) Métaux lourds: station de mesure à la Caure du Bost

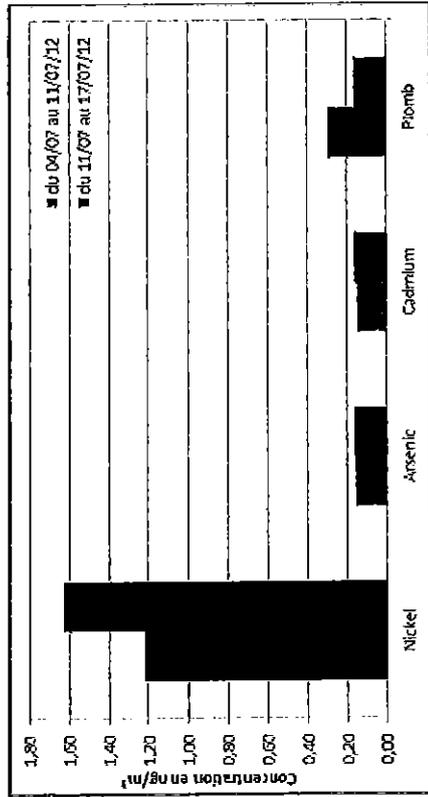


Illustration 2.15 : Histogramme des résultats en métaux lourds - phase 1

Valeurs obtenues très faibles (unité en $ng/m^3 = 1.10^{-6}mg = 1.10^{-3} \mu g$)
 (Pb : valeurs seuil OMS $0.5 \mu g/m^3$ valeur mini moyenne annuelle $1 \mu g/m^3$, valeur maxi moyenne annuelle)

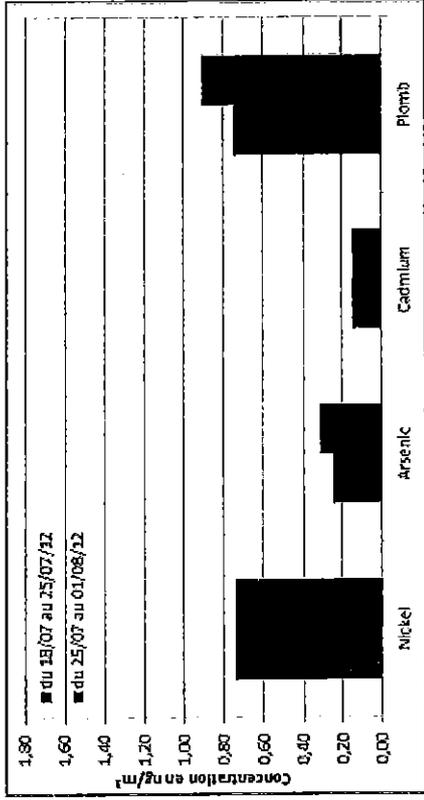


Illustration 2.16 : Histogramme des résultats en métaux lourds - phase 2

5) Particules en suspension PM10 : pas de remarque particulière (pas de travaux sur site lors de la phase 2)

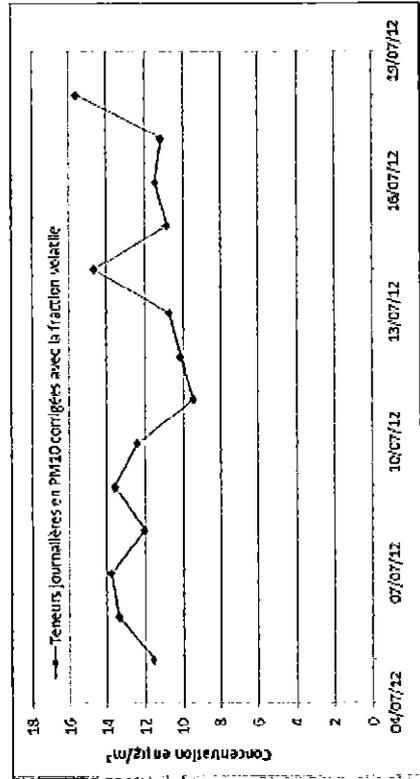


Illustration 2.17 : Evolution des teneurs journalières en PM10 - phase 1

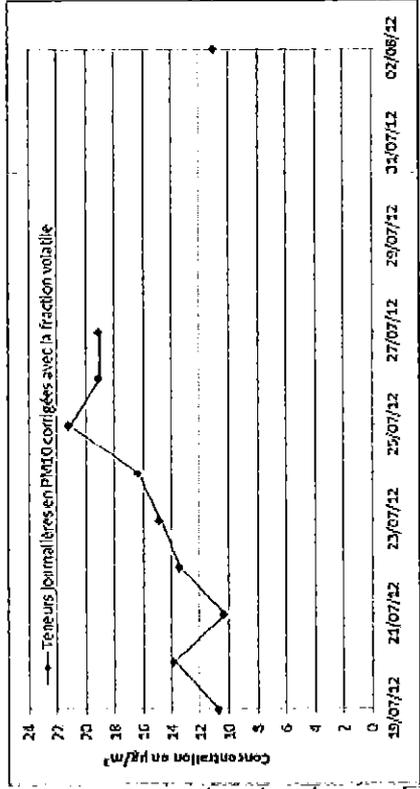
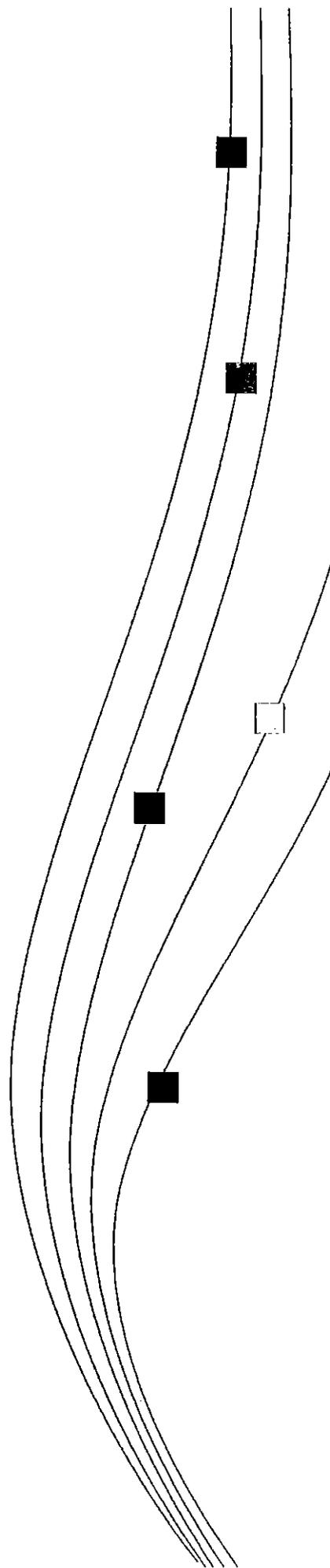


Illustration 2.18 : Evolution des teneurs journalières en particules PM10 - phase 2

PLAN DE SURVEILLANCE QUALITÉ DE L'AIR



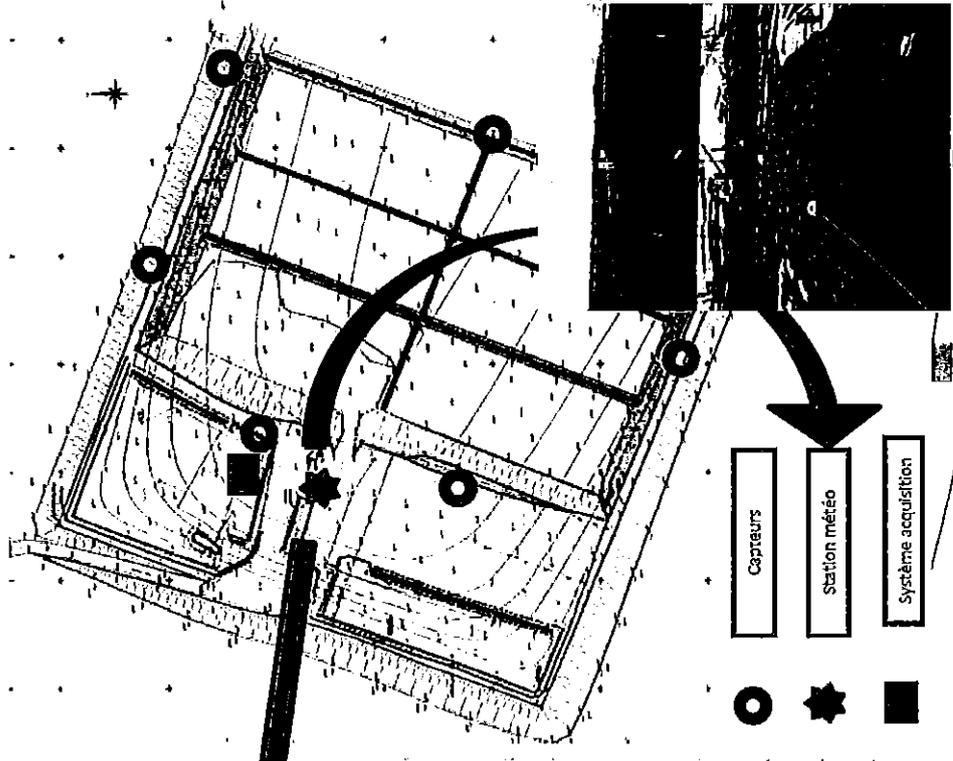
ETUDE - SURVEILLANCE QUALITÉ DE L'AIR

Plan de surveillance pérenne des émissions :

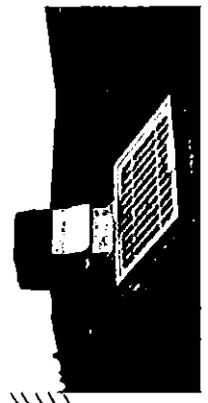
Modélisation de dispersion des émissions atmosphériques – art.2 de l'AP du 8/03/2012



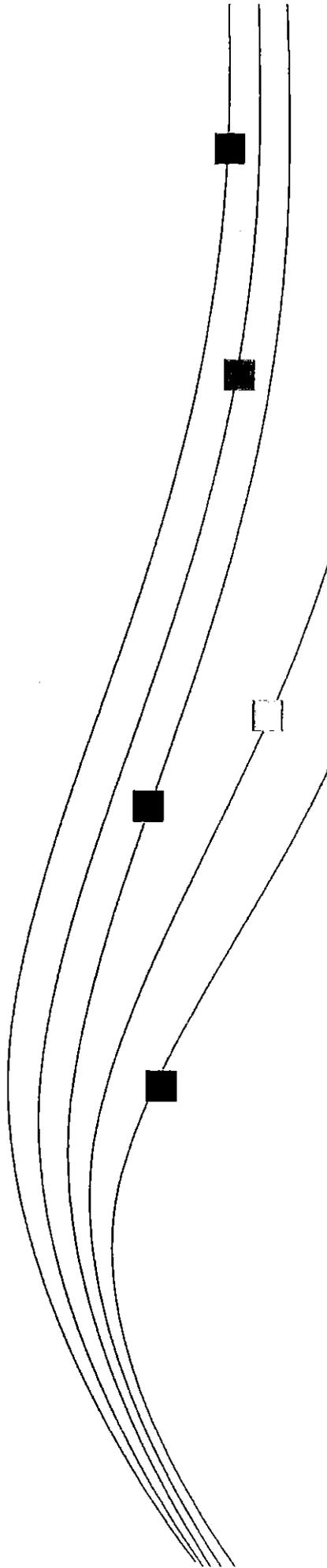
Art. 5 de l'A.P. du 8 mars



- Capteurs
- ★ Station météo
- Système acquisition



QUALITÉ DES EAUX



Suivi du Rejet de la Station de Traitement des Lixiviats

Paramètre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Décembre
DCO	38 mg/l	40 mg/l	83 mg/l	< 30 mg/l	82 mg/l	38 mg/l	47 mg/l	38 mg/l	<30 mg/l

. Seuil préfectoral de 30 mg/l et seuil A.M. 9/9/97 de 300 mg/l

Suivi station par OVIVE sur DCO

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Décembre
23	14	38	10	23	16	15	25		7
5	27	10	15			20			
30	14	24	25	21	10	15	25		5
			18	32					

. Dépassement de mars : rejet vers bassin B3 pour arrosage des déchets TMB

. Dépassement du seuil en mai dû à une modification des paramètres de la station (suite arrêt TMB lors du prélèvement)

. Pas d'impact pour le milieu naturel

. Conforme pour les autres paramètres

. Pas de rejet en septembre, octobre et novembre

. Limite de quantification laboratoire extérieur 30 mg/l O₂

Qualité eau du ruisseau (1/2)

	ruisseau amont	ruisseau aval	seuils
Déterminations	09/08/2012	09/08/2012	
Unités			
pH électrométrique	7,15	7,95	5,5 - 8,5
Conductivité à 20°C	460	2090	
DCO	38	42	30
DBO5	1,3	0,5	30
MES	3	6	30
Azote total selon Kjeldahl	1,85	1,8	
Nitrites en N	0,01	0,004	
Nitrates en N	0,22	0,27	
NGL	2,08	2,07	30
Phosphore total en P	0,05	0,31	10
COT	21,3	11,6	70
Indice phénol	<10	<10	100
Fluorures en F	0,12	0,25	15
Cyanures libres (aisément libérables) en CN	<5	<5	100
Indice hydrocarbure	<0,1	<0,1	10
Composés halogénés adsorbables	45	65	1000
Chrome VI	<0,005	<0,005	0,1
Plomb	<1	<10	0,5
Cuivre en Cu	0,001	<0,004	
Chrome	<0,001	<0,002	
Nickel	0,003	0,002	
Zinc	0,003	<0,01	
Manganèse	0,11	0,08	
Etain	<0,001	<0,004	
Cadmium	<0,0001	<0,002	0,2
Mercurure	<0,00005	<0,0001	0,05
Fer	0,84	0,8	
Aluminium	0,024	0,55	
Arsenic	0,004	0,027	
Somme des métaux	0,98	1,5	15

Qualité eau du ruisseau (2/2)

Juillet 2012

RAS

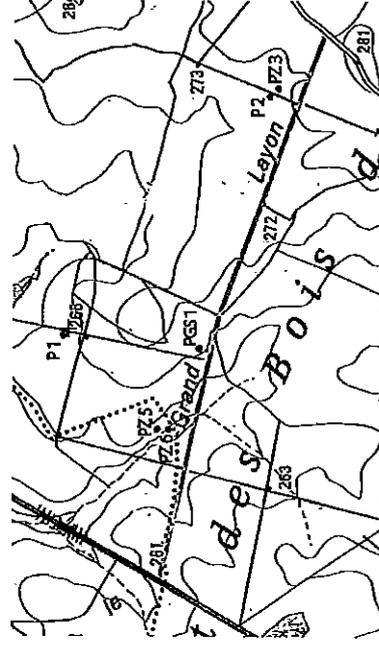
Déterminations	Unités	ruisseau Au « Vignaud » 5/07/2012	ruisseau à « Borderie » 05/07/2012
pH électrométrique	unité pH	7,5	7,45
Conductivité à 20°C	µS/cm	133	255
DCO	mg(O ₂)/l	<30	<30
DBO5	mg(O ₂)/l	1,6	2,4
MES	mg/l	15	13
Azote total selon Kjeldahl	mg(N)/l	<1	<1
Nitrites en N	mg(N)/l	<0,01	0,03
Nitrates en N	mg(N)/l	0,97	1,7
NGL	mg/l	2,08	2,07
Phosphore total en P	mg/l	0,07	0,07
Indice phénol	mg/l	<0,01	<0,01
Fluorures en F	mg/l	0,58	0,48
Cyanures libres (aisément libérables) en CN	mg/l	<0,01	<0,01
Plomb	µg/l	<0,05	<0,05
Cuivre en Cu	mg/l	<0,05	<0,05
Chrome	mg/l	<0,05	<0,05
Nickel	mg/l	<0,05	0,005
Zinc	mg/l	<0,05	<0,05
Cadmium	mg/l	<0,05	<0,005
Mercurure	mg/l	<0,0005	<0,0005
Arsenic	mg/l	<0,05	<0,05

À noter : réalisation d'un IBGN courant printemps 2013

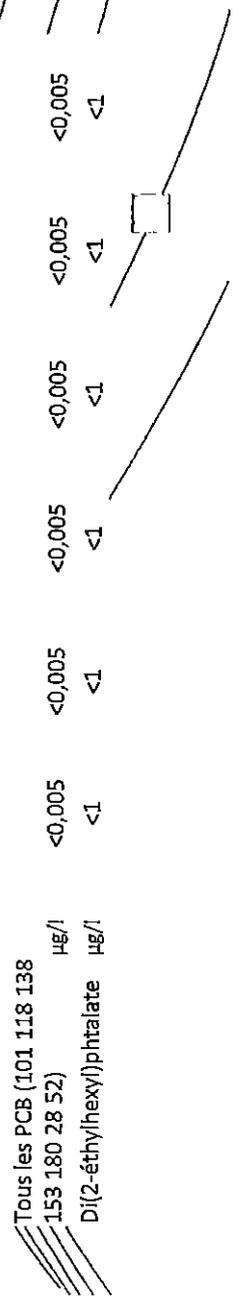
Qualité eau souterraine

Valeurs « métaux » naturellement élevées pour certains piézomètres en raison de la nature du sol (voir rapport des années précédentes)

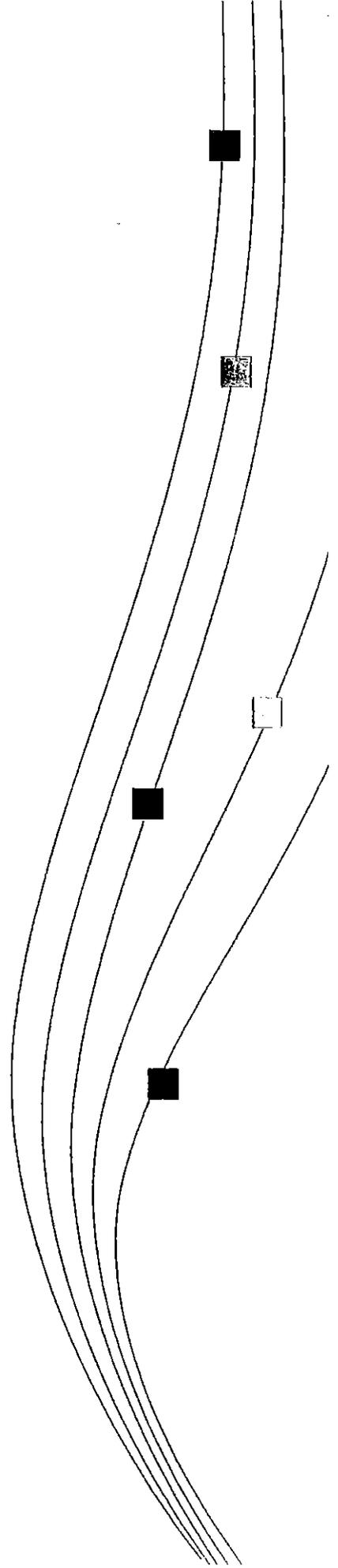
Implantation des piézomètres



Déterminations	Unités	Pz n°2 - P2	Pz n°3 - P3	Pz n°PS1-P4 09/08/2012	Pz n°6	Pz n°5	Pz n°1 - P1
pH électrométrique	unité pH	5,8	5,65	6,15	7,25	6,5	6,65
Conductivité à 20°C	µS/cm	82	86	141	585	425	197
DCO	mg(O ₂)/l	<30	47	35	<30	<30	<30
DBO5	mg(O ₂)/l	1	2,6	0,6	<0,5	0,7	0,9
MES	mg/l	<2	727	<2	<2	69	153
NTK	mg(N)/l	<0,3	2,05	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3
Nitrites en N	mg(N)/l	<0,003	0,007	<0,003	<0,003	<0,003	<0,003
Nitrates en N	mg(N)/l	0,85	0,58	0,66	<0,06	<0,06	0,89
NGL	mg/l	1,15	2,64	0,963	<0,363	<0,363	1,19
Phosphore total en P	mg/l	0,08	0,89	0,06	0,08	0,13	0,05
COT	mg/l	3,38	5,64	1	0,99	2,67	0,93
Indice phénol	µg/l	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Fluorures en F	mg/l	<0,05	0,22	0,1	1,31	0,14	0,32
Cyanures libres	µg/l	<5	<5	<5	<5	<5	<5
Indice hydrocarbone	mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Composés halogénés adsorbables	µg/l	10	70	10	20	70	70
Chrome VI	mg/l	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Plomb	µg/l	<1	25	<1	<1	<10	<10
Cuivre en Cu	mg/l	<0,001	0,019	<0,001	<0,001	<0,004	<0,004
Chrome	mg/l	<0,001	0,033	<0,001	<0,001	0,02	0,012
Nickel	mg/l	0,001	0,018	<0,001	<0,001	0,006	0,006
Zinc	mg/l	<0,001	0,071	<0,001	<0,001	0,014	0,011
Manganèse	mg/l	<0,001	0,18	0,009	0,24	0,59	0,13
Etain	mg/l	<0,001	<0,004	<0,001	<0,001	<0,004	<0,004
Cadmium	mg/l	<0,0001	<0,002	<0,0001	<0,0001	<0,002	<0,002
Mercur	mg/l	<0,00005	<0,0001	<0,00005	<0,00005	<0,0001	<0,0001
Fer	mg/l	0,008	40	0,37	0,74	4,6	4,3
Aluminium	mg/l	<0,005	31	0,006	<0,002	2,6	7,3
Arsenic	mg/l	0,002	0,045	<0,001	0,02	<0,01	<0,01
Métaux totaux	mg/l	0,011	71	0,38	1	7,8	12
Tous les PCB (101.118.138)	µg/l	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
153.180.28.52)	µg/l	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Di(2-éthylhexyl)phthalate	µg/l	<1	<1	<1	<1	<1	<1



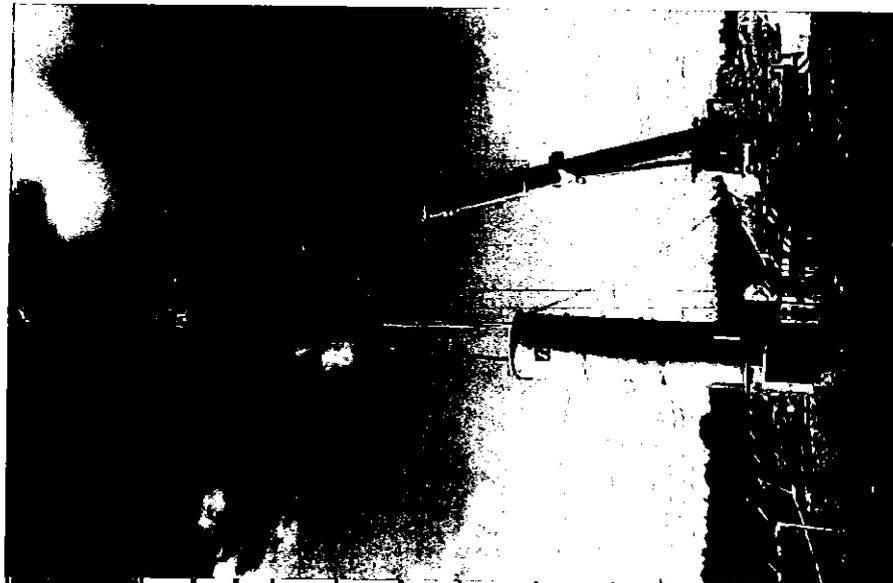
QUALITÉ REJET TORCHÈRE



Qualité rejet torchère

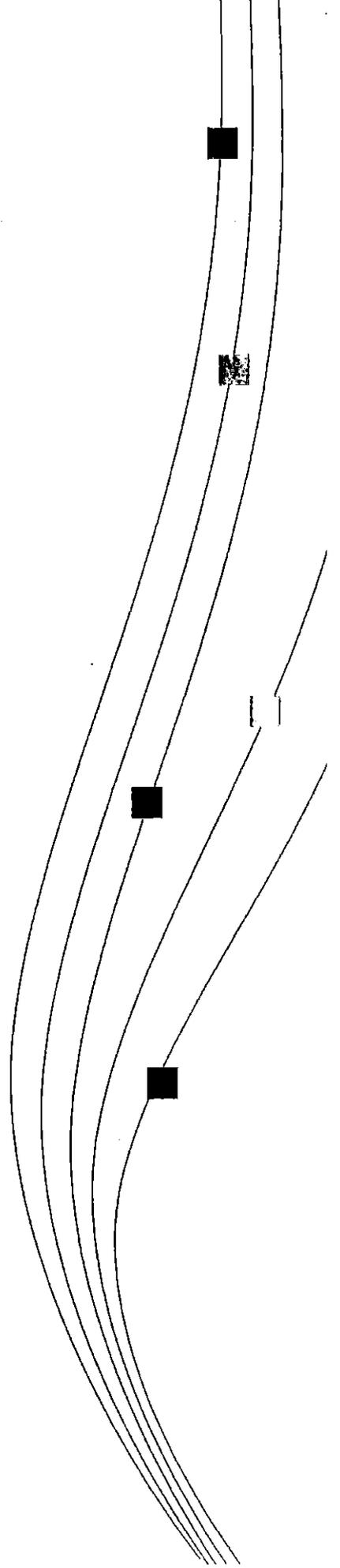
Contrôle annuel effectué le 8 mars 2012 (SGS Multilab) :

Paramètres	Unités	Valeurs Mesurées (et corrigées à 11% O ₂)
Humidité	%	7,44
Température des gaz	°C	1138
Poussière	mg/Nm ³ sec	3,34 (2,60)
Oxygène : O ₂	%	8,15 (11,0)
Dioxyde de carbone : CO ₂	%	11,9 (9,24)
Oxyde de carbone : CO	mg/Nm ³ sec	3,42 (2,66)
Dioxyde d'azote : NO ₂	mg/Nm ³ sec	25,1 (19,5)
Acide Chlorhydrique : HCl	mg/Nm ³ sec	1,47 (1,15)
Dioxyde de soufre : SO ₂	mg/Nm ³ sec	860 (669)
Hydrogène sulfuré : H ₂ S	mg/Nm ³ sec	< 0,31 (<0,24)
Acide fluorhydrique : HF total	mg/Nm ³ sec	Minimum : 0,4 (0,31) Maximum : 0,42 (0,32)

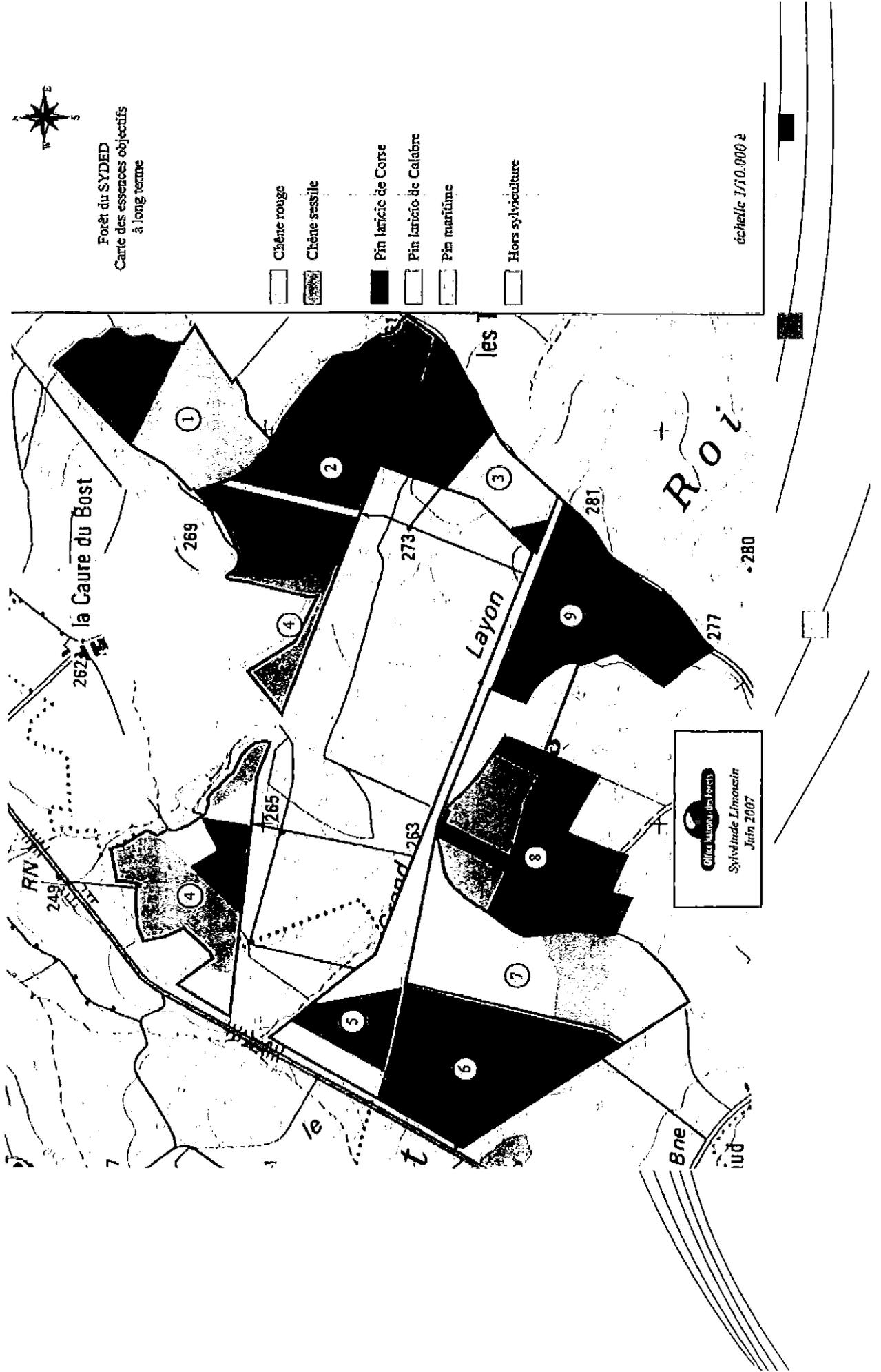


16 juillet : changement torchère → 600 m³/h

ENTRETIEN PARCELLES FORESTIÈRES

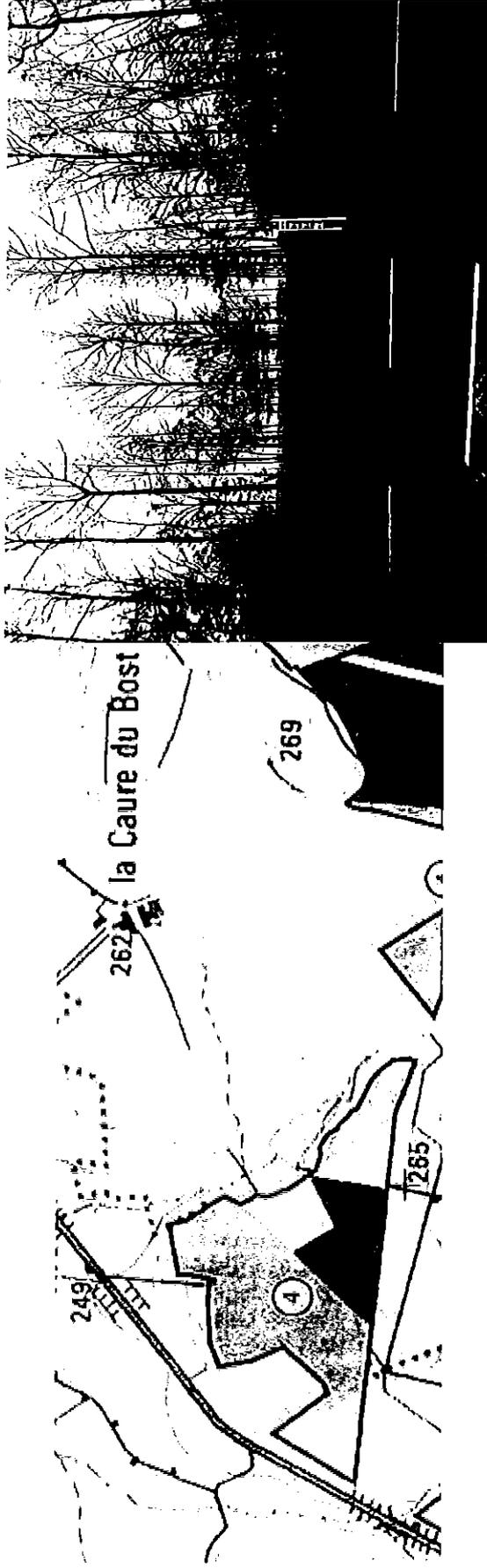


Entretien parcelles forestières



Entretien parcelles forestières

. Travaux d'amélioration parcelle 4A (coupe dans taillis sous futaies de chêne)



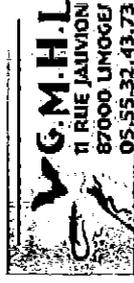
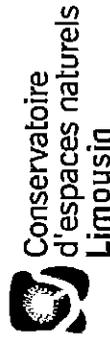
. Réunion de coordination CEN, GMHL, ONF, SYDED le 17 décembre 2012

Point principal : protection du sonneur à ventre jaune (complément de l'état initial LNE 2000).

Tenir compte de la période de reproduction et ponte lors des phases d'entretien ou de coupe des parcelles → Éviter les mois de mai à juillet début août

Tenir compte des formations intéressantes

- . chênes et charmaies,
- . chénaie sur molinie,
- . landes mésophile (pare feu Gd layon)



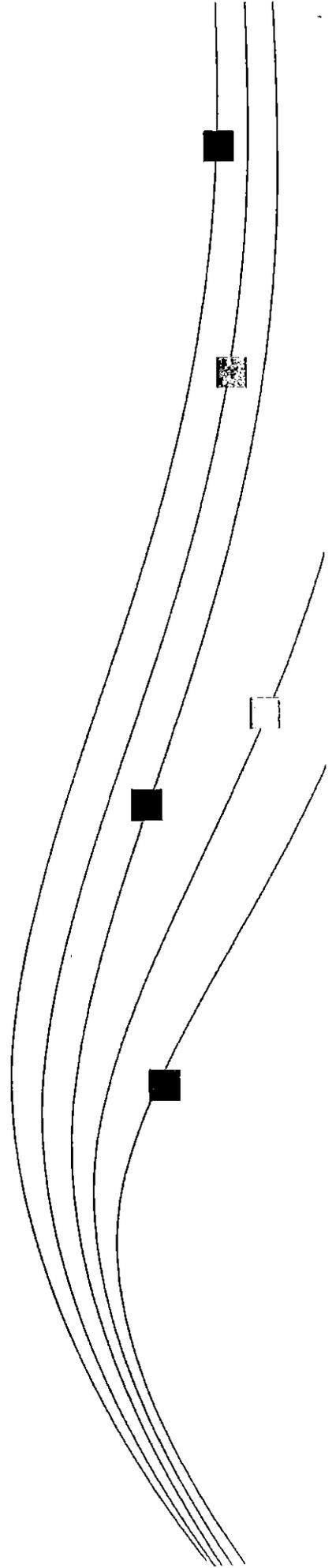
Entretien parcelles forestières

.Travaux d'amélioration parcelle 4A (coupe dans taillis sous futaies de chêne)



Vues du 30/01/13

INCIDENT



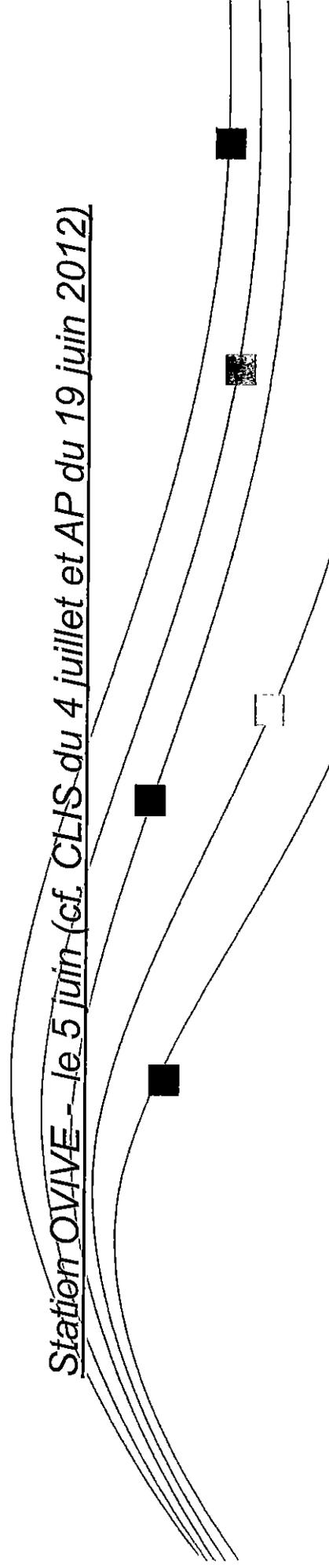
Accident mortel du 23 juillet

Entreprise CEAPL, transporteur pour VEOLIA.

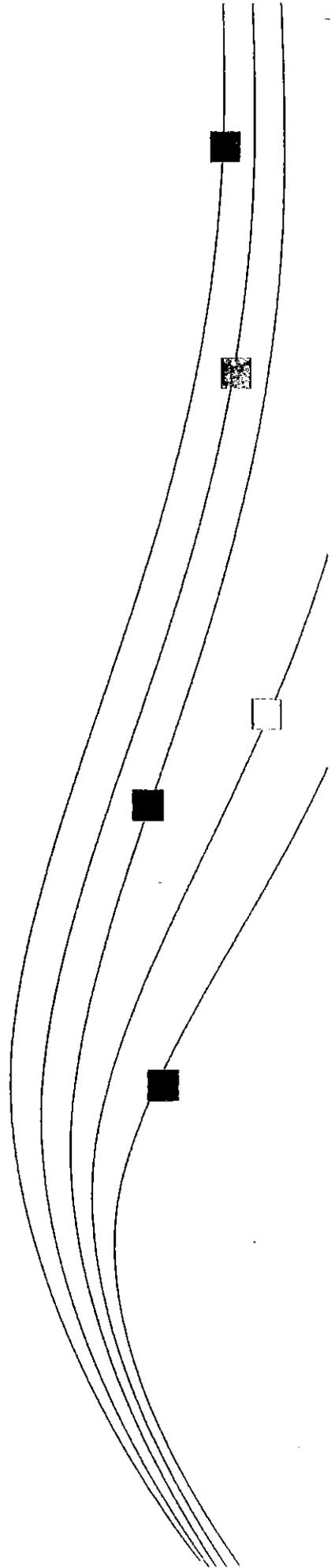
Objet : déplacement de citerne de stockage tampon de lixiviats pour unité de TMB.

9h30 : mécanicien mortellement blessé lors de l'opération de mise en remorque de la citerne par le chauffeur .

Station OVIVE-- le 5 juin (cf. CLIS du 4 juillet et AP du 19 juin 2012)

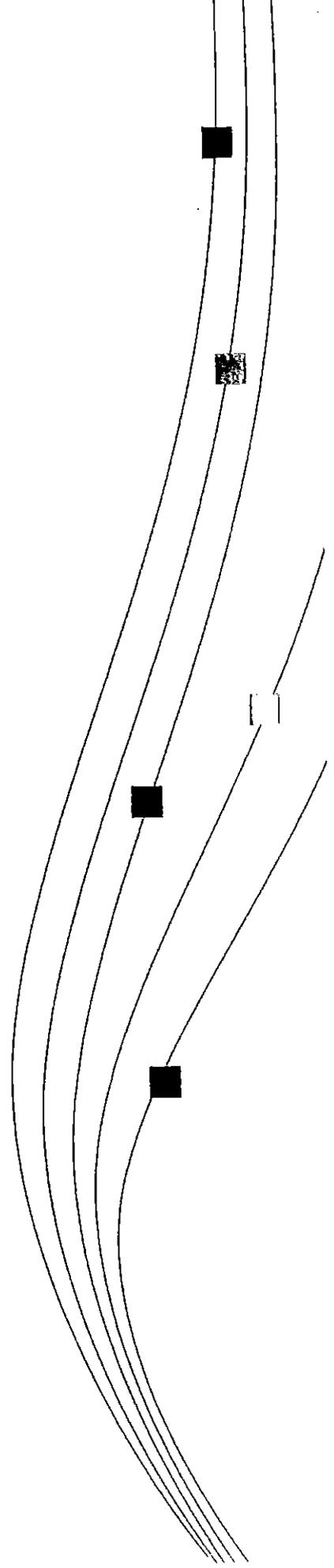


CALENDRIER VISITES



<u>PRINCIPALES VISITES</u>	
mercredi 15 février 2012	Visite inspecteurs des Installations classées – DREAL.
mercredi 29 février 2012	Groupe de travail alveol- SYDED + élus + Directeur projet ANTEA .
mercredi 18 avril 2012	Visite des inspecteurs des Installations classées - DREAL Limoges - points techniques sur travaux du site .
mercredi 16 mai 2012	Réunion du bureau SYDED, direction + membres du bureau.
mardi 5 juin 2012	Incident sur station OVIVE de traitement des effluents des bassins (lixiviats) - visite sur site pour constat et expertise gendarmerie + DREAL .
vendredi 8 juin 2012	visite et constat dégradation du TMB + réunion expertise dans le cadre dysfonctionnement TMB .
mercredi 20 juin 2012	visite avant CLIS : présence de MM. SANTI David et MARTIN Christophe accompagnés par M. Lamardelle Mme Chabrol Mme REIX et Denis Mausset - SYDED, M. Salomon Sous Préfet M. Ducouret, Délégation de la Préfecture de Limoges avec M ^{me} Brigitte DUBOIS, Association riverain M ^{me} Lorgue. Mr Peyronet Conseiller général de la Hte Vienne.
mercredi 19 septembre 2012	Exercice incendie avec CIS Bellac - Visite du site accessibilité Sapeurs Pompiers - essais de mise en aspiration sur réserve artificielle
vendredi 18 octobre 2013	Visite DREAL de L'inspecteur M. SANTI David accompagnés Denis Mausset et Gabriel Goutier.
vendredi 16 novembre 2012	Visite M. Claude Peyronnet, Conseiller Général et de M ^{me} MARCOUX LESTIEUX Patricia - Visite site, bassins, ISD, recirculation des lixiviats vers ISD .

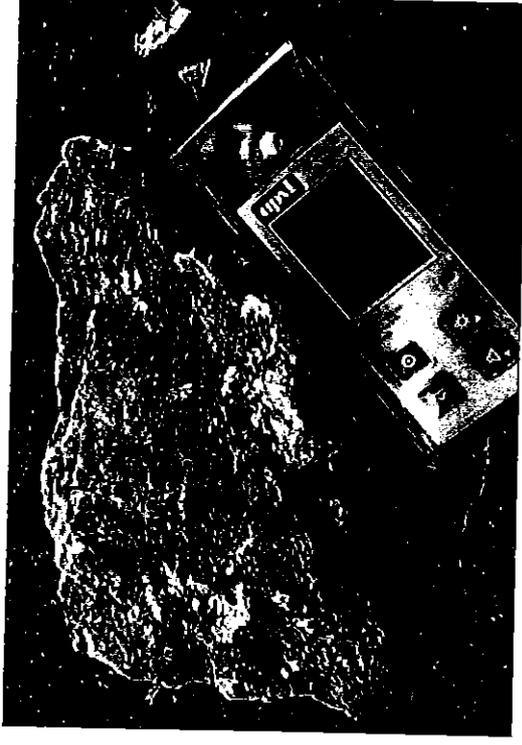
CONTROLES DE RADIOACTIVITE



Vendredi 4 mai 2012 : semi remorque des transports Rougier

Provenance : société APPROVAL (Z.I. Nord Limoges). Déchets: encombrants déchetterie du territoire du SYDED.

5200 coups/s Nature :Bois silicifié



Prise en charge AREVA à l'échantillothèque de Bessines sur Gartempe

Jedi 15 novembre 2012 : semi remorque des transports Rougier

Provenance : société APPROVAL (Z.I. Nord Limoges). Déchets: encombrants de déchetterie du territoire du SYDED.

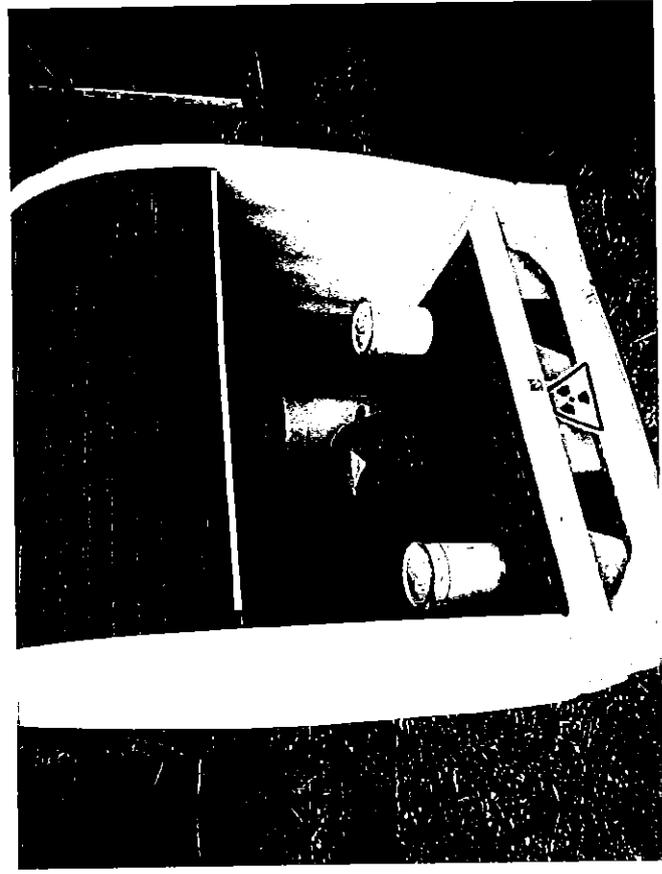
2870 coups/s refus du chargement non conforme

Suivi de la prise en charge par APPROVAL et de l'intervention du cabinet ALGADE



1 - OBJET

Prise en charge de minerais radioactifs issus d'apport effectués le 29 juillet 2011 et le 4 mai 2012 sur le site alvéol, à Peyrat de Bellac (87). Ces minerais ont été mis préalablement en attente sur une zone spécifique du site alvéol (entrepôtage avec périmètre de sécurité).



2 - DOCUMENTS DE REFERENCE

- Rapport d'intervention ALGADE du 11/09/11
- Rapport d'intervention ALGADE du 14/09/12

3 - DECHETS ET PRODUITS CONCERNES

· Bloc d'activité



· Bois scellés



4 - JUSTIFICATIF DE DEPOT ET DE PRISE EN CHARGE

Monsieur *André Christian*, AREVA NC, certifie avoir reçu ce jour par Denis MAUSSET du SYDED - site alvéol de Peyrat de Bellac - les éléments radioactifs décrits ci-dessus (article 2).

Fait à Bessines sur Gartempe, le vendredi 14 septembre 2012.

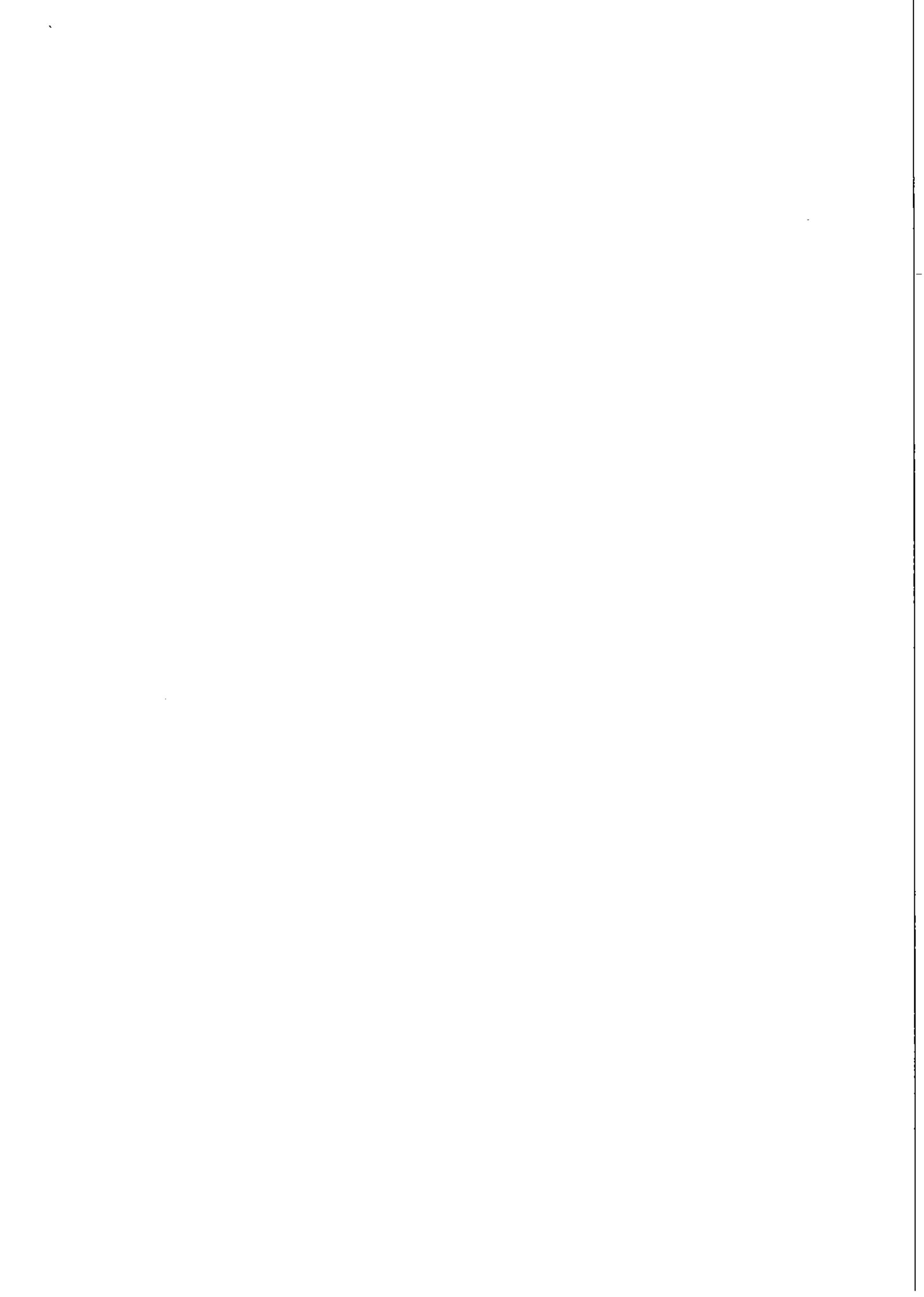
André Christian

Denis MAUSSET



Denis Mausset

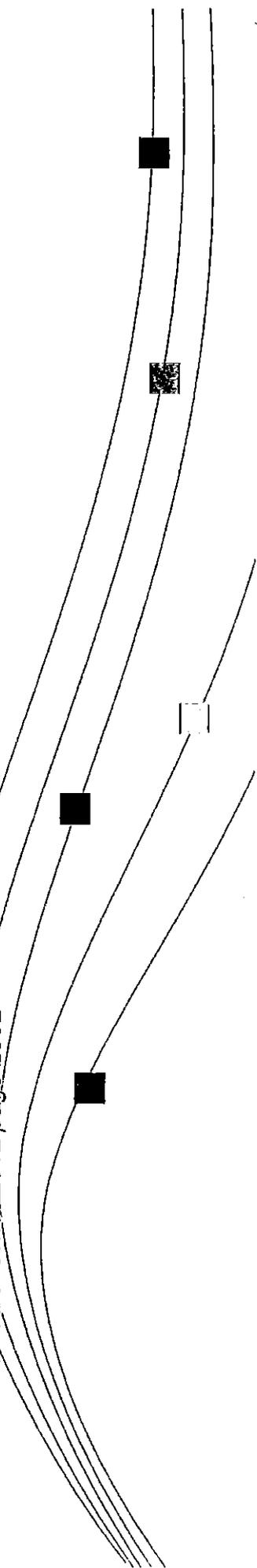
AREVA NC
 Etablissement de Bessines
 1, Avenue du Parc
 87100 Bessines-sur-Gartempe
 05 47 00 00 00



Les CSS remplacent les CLIS

- 15 novembre 2012 circulaire du ministère de l'Ecologie et du DD
- Réforme visant à fondre dans un type d'instance unique les Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC - installations Seveso) et les Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS) présentent autour des installations de traitement de déchets.
- Résulte du décret du 7 février 2012 * pris en application de l'article L. 125-2-1 du code de l'environnement introduit par la loi Grenelle 2.

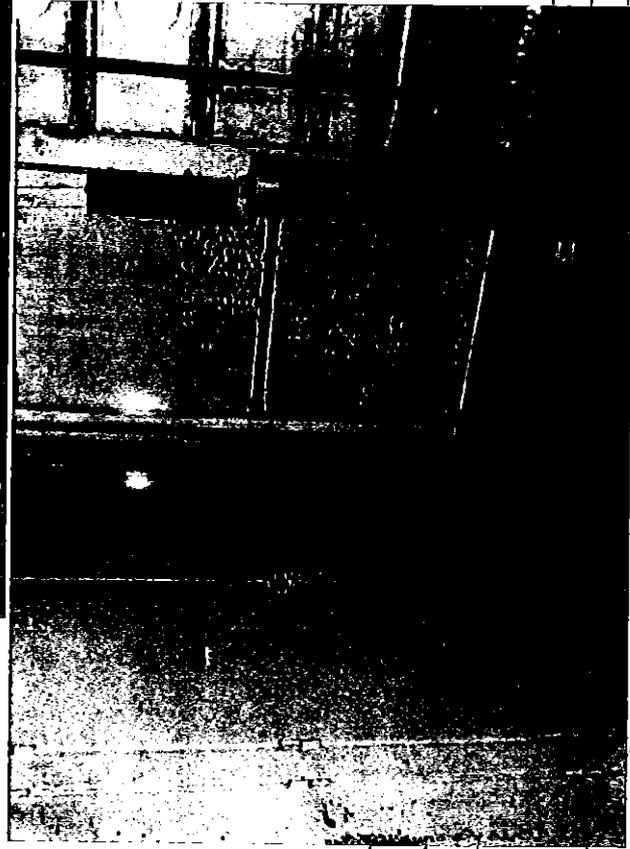
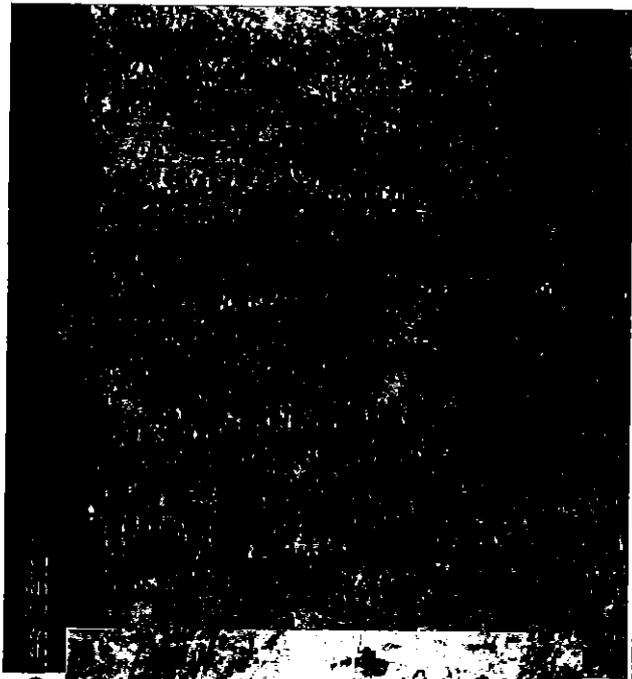
* Décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site
JORF n°0034 du 9 février 2012 page 2302

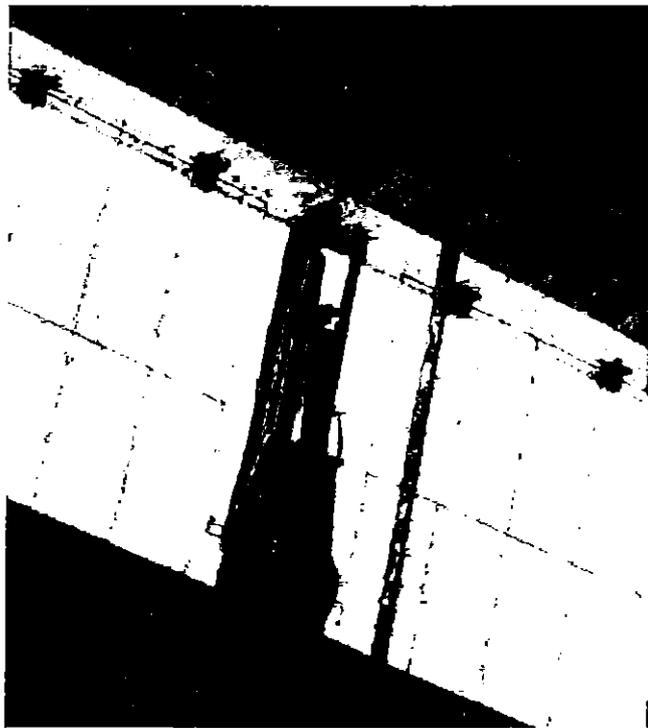


Suspension activité TMB malfaçons



Différents exemples de ferrillages sortant des vo





Trappes de désenfumage HS , inopérantes car corrodées

